



Conseil des AFFAIRES GÉNÉRALES

Mardi 18 juin à Luxembourg

Président: George Ciamba, ministre délégué chargé des affaires européennes de la Roumanie

En session publique, le Conseil tiendra un débat d'orientation sur **le prochain cadre financier pluriannuel**. Les ministres devraient procéder à un échange de vues sur le projet révisé de cadre de négociation que leur a adressé la présidence roumaine à la suite d'une série de discussions techniques et politiques au sein du Conseil.

Les ministres poursuivront également les préparatifs de la **réunion du Conseil européen des 20 et 21 juin** en procédant à l'examen du projet de conclusions. Ils feront le point sur la mise en œuvre des précédentes conclusions du Conseil européen.

Le Conseil débattrait du **paquet "élargissement" 2019** présenté le 29 mai par la Commission.

Dans le cadre du processus du Semestre européen, le Conseil devrait examiner un rapport horizontal sur les **recommandations par pays** avant de le transmettre au Conseil européen.

Une conférence de presse de la présidence aura lieu à l'issue de la session (+/- 15 h 30).

* * *

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)
[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Cadre financier pluriannuel pour 2021-2027

Le Conseil tiendra un débat d'orientation sur le prochain cadre financier pluriannuel (CFP). Les ministres devraient procéder à un échange de vues sur le projet révisé de cadre de négociation élaboré par la présidence roumaine avant le Conseil européen de juin (doc. [10010/1/19 REV 1](#)).

Le cadre de négociation est un outil servant à structurer et à faciliter le processus de négociation sur le CFP. Il rassemble les éléments qui sont le plus susceptibles de nécessiter une orientation politique de la part des dirigeants en vue de permettre au Conseil d'arrêter sa position. Son but est de faciliter la préparation du futur projet de conclusions du Conseil européen sur le CFP, qui sera présenté par le président du Conseil européen.

Dans son projet révisé, la présidence roumaine visait à rationaliser le projet de cadre de négociation et à clarifier un certain nombre de questions qui, à son avis, feront avancer les négociations et limiteront le nombre de points devant être examinés durant la phase finale des négociations, conformément aux discussions techniques et politiques menées. Le projet révisé de cadre de négociation est établi et étoffé sous la responsabilité de la présidence et il n'est contraignant pour aucune délégation. La présidence a continué d'appliquer le principe selon lequel il n'y a d'accord sur rien tant qu'il n'y a pas d'accord sur tout.

L'élaboration d'un projet révisé de cadre de négociation fait suite à une série de discussions techniques et politiques menées au sein du Conseil depuis janvier 2019. Au cours de ces derniers mois, des travaux soutenus ont été effectués sur le CFP et les propositions sectorielles liées au CFP dans différents domaines.

Jusqu'à présent, le Conseil a tenu plusieurs discussions thématiques sur le prochain CFP, l'accent étant mis sur ses aspects relatifs au climat et aux migrations, la politique de cohésion et la politique agricole commune (PAC), ainsi que les instruments de financement dans le domaine de l'action extérieure. La présidence a également procédé, au niveau technique, à un examen approfondi de la proposition relative à la protection du budget de l'UE, afin de faire avancer ce dossier et d'en améliorer, dans la mesure du possible, les éléments techniques.

Pour ce qui est des propositions sectorielles, le Conseil et le Parlement européen sont parvenus à dix "compréhensions communes" au cours de la présidence roumaine. Les négociations ont débuté avec le Parlement européen sur treize autres dossiers sectoriels liés au CFP. Douze mandats de négociation partiels (à l'exclusion des aspects horizontaux et budgétaires) ont également été conclus, trois autres mandats partiels figurant à l'ordre du jour de la session du Conseil "Justice et affaires intérieures" de juin (Fonds "Asile et migration", instrument de soutien financier dans le domaine de la gestion des frontières et des visas, et Fonds pour la sécurité intérieure).

Les dirigeants discuteront du prochain CFP lors de la réunion du Conseil européen des 20 et 21 juin.

Élargissement et processus de stabilisation et d'association

Le Conseil débattera de la politique d'élargissement de l'UE et du processus de stabilisation et d'association UE-Balkans occidentaux.

La discussion aura lieu compte tenu du paquet élargissement 2019 de la Commission européenne, publié le 29 mai, dans lequel la Commission évalue la mise en œuvre de la politique d'élargissement de l'UE dans les Balkans occidentaux et en Turquie. En plus de la communication stratégique et des rapports individuels (sur la Turquie, le Monténégro, la Serbie, la République de Macédoine du Nord, l'Albanie et le Kosovo*), le paquet publié cette année comporte, pour la Bosnie-Herzégovine, l'avis de la Commission en réponse à la demande d'adhésion à l'UE du pays. Un rapport de mise en œuvre relatif au programme d'actions prioritaires de Sofia est également joint.

* La désignation est sans préjudice des positions sur le statut, et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la Cour internationale de justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

Dans son paquet, la Commission souligne qu'une perspective européenne ferme et crédible pour les Balkans occidentaux reste essentielle pour entraîner la transformation, encourager la réconciliation, exporter la stabilité dans la région et promouvoir les valeurs, les règles et les normes de l'UE. Elle note que sa stratégie pour les Balkans occidentaux de février 2018 a donné lieu à une plus grande mobilisation de l'UE et de ses États membres et à une nouvelle dynamique dans la région. Un an après, la Commission estime que les partenaires de la région ont accompli des progrès tangibles et démontré leur attachement à la perspective européenne, même si le recours aux réformes varie d'un pays à l'autre.

Dans son avis sur la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'UE, la Commission estime que les négociations en vue de l'adhésion devraient débiter dès que la Bosnie-Herzégovine aura atteint le niveau nécessaire de conformité aux critères d'adhésion et, en particulier, aux critères politiques qui lui imposent d'avoir des institutions stables garantissant notamment la démocratie et la primauté du droit. Cet avis établit une feuille de route globale concernant les réformes à mener avant que les critères d'adhésion puissent être remplis.

La Commission recommande également que le Conseil ouvre à présent les négociations d'adhésion avec la République de Macédoine du Nord et l'Albanie.

[Communication de 2019 sur la politique d'élargissement de l'UE](#)

[Conclusions du Conseil du 26 juin 2018 sur l'élargissement et le processus de stabilisation et d'association](#)

[Élargissement de l'UE \(informations générales\)](#)

Conseil européen de juin

Le Conseil examinera le projet de conclusions du Conseil européen des 20 et 21 juin, élaboré par le président du Conseil européen, Donald Tusk, en coopération avec la présidence roumaine et la Commission.

Les dirigeants de l'UE se réuniront à Bruxelles pour prendre les décisions voulues concernant les nominations en vue du prochain cycle institutionnel et adopter le programme stratégique de l'UE pour 2019-2024. Le programme stratégique servira à planifier les travaux du Conseil européen et constituera la base des programmes de travail des autres institutions de l'UE.

Les dirigeants de l'UE reviendront en outre sur la question du cadre financier pluriannuel 2021-2027.

Le Conseil européen discutera par ailleurs du changement climatique dans la perspective du sommet Action climat, que le Secrétaire général des Nations unies organisera le 23 septembre 2019.

Dans le cadre du Semestre européen, le Conseil européen examinera également les recommandations par pays.

En outre, les dirigeants prendront note d'un rapport sur la désinformation et les élections élaboré par la présidence roumaine, en coopération avec la Commission et la haute représentante.

Le président roumain présentera un aperçu des progrès accomplis dans la mise en œuvre de conclusions antérieures du Conseil européen.

Un [projet d'ordre du jour annoté](#) a été examiné par le Conseil le 21 mai.

Semestre européen

Dans le cadre du processus du Semestre européen, le Conseil devrait examiner une note horizontale sur les recommandations par pays, qui résume les débats qui se sont tenus au sein des Conseils Ecofin et EPSCO, avant de la transmettre au Conseil européen ([9969/1/19 REV 1](#)).

Sur cette base, le Conseil européen débattrait, lors de sa réunion de juin, d'une conclusion relative aux recommandations par pays. Il est prévu que ces dernières soient formellement adoptées par le Conseil en juillet.

Les recommandations par pays fournissent chaque année aux États membres des orientations concernant les réformes nationales. Elles adaptent au niveau national les priorités répertoriées au niveau de l'UE.

En raison des élections européennes, la Commission a, cette année, retardé la publication de ses propositions sur les recommandations par pays. La procédure à suivre pour leur examen au sein du Conseil est donc adaptée par rapport à la pratique établie.

[Semestre européen](#)

[Semestre européen 2019 - Feuille de route actualisée](#)
